

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE**ARRETE PERMANENT PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE**

REÇU LE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

18 OCT. 2022

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

SOUS-PREFECTU
DE MONTBRISON

-Vu la demande présentée par l'entreprise Bouygues Energies & Services – Rue des Chênes –ZAC des Plaines –BP 467 - 42164 BONSON agissant pour le compte du SIEL dans la commune, déclare pouvoir intervenir à tout moment sur les réseaux de fibre optique.

**Travaux déploiement de la fibre optique
Intervention de maintenance**

-Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise Bouygues Energies & Services sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au 31 décembre 2023. Toutes les mesures devront être prises par Bouygues Energies & Services, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise Bouygues Energies & Services

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

Article 6 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Directeur de Bouygues Energies & Services
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Marcilly Le Châtel le 11 octobre 2022.

Le Maire
Thierry GOUBY

